

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 24 AVRIL 2023 A 20 H 00**

1. **ASBL Alliance Kivu – Présentation**
2. **Procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 – Séance publique –
Approbation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le procès-verbal de la
séance publique du Conseil Communal du 20 mars 2023.*

3. **Questions orales**

*Il est demandé au Conseil Communal s'il souhaite poser des questions
orales.*

4. **Rapport de rémunération année 2022 – Approbation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'adopter le rapport de
rémunération et ses annexes pour l'exercice 2022.*

5. ***Rapport Écopasseur 2022 – Approbation***

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le rapport annuel 2022
de l'écopasseur.*

6. **Prolongation Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2023-2024-
Approbation- Ratification**

Il est demandé au Conseil Communal de ratifier la décision prise par le Collège Communal en date du 27 mars 2023 approuvant la prolongation sans aucun changement du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024.

7. Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Rue Walter Soeur à l'opposé du n° 4 - Emplacement PMR - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, un emplacement de stationnement réservé à l'usage des personnes à mobilité réduite Rue Walter Soeur du côté impair à l'opposé de l'immeuble n° 4 sur une longueur de 6 mètres.

8. Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Rue Martin Morimont n° 25 - Emplacement PMR – Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, un emplacement de stationnement réservé à l'usage des personnes à mobilité réduite Rue Martin Morimont côté pair à hauteur du n° 25 sur une longueur de 6 mètre.

9. Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Rue de Pondire - Interdiction de stationner – Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentairesde roulage, l'interdiction de stationner Rue de Pondire à Ciney du côté impair depuis l'immeuble n° 5 jusqu'à son débouché avec l'Avenue du Sainfoin.

10. Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Avenue d'Huart 53 - Emplacement PMR – Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, un emplacement de stationnement réservé à l'usage des personnes à mobilité réduite Avenue d'Huart à hauteur du n° 53 sur une longueur de 6 mètres.

11. Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Avenue Schlögel 39a - Emplacement PMR - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, un emplacement de stationnement réservé à l'usage des personnes à mobilité réduite Avenue Schlögel à Ciney à hauteur du n° 39a sur une longueur de 6 mètres.

12. Règlements complémentaires de roulage - Passage pour piétons Avenue Schlögel 126 à Ciney – Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, un passage pour piétons délimité Avenue Schlogel à son débouché à hauteur de l'immeuble n° 126.

13. Règlement complémentaire de roulage - Chevetogne - Rue du Tour de France, Rue Grande et Route de Ronvaux - Interdiction aux véhicules de +7,5 Tonnes – Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, l'interdiction aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge dépasse 7.5 Tonnes excepté pour la desserte locale à Chevetogne Rue du Tour de France, Rue Grande et Tige de Ronvaux.

14. Règlement complémentaire de roulage - Passage pour piétons Rue du Cimetière - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, un passage pour piétons délimité Rue du Cimetière à son débouché à hauteur du sens giratoire.

15. Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Rue Saint Quentin à l'opposé du n° 25 - Emplacement PMR - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, un emplacement de stationnement réservé à l'usage des personnes à mobilité réduite Rue Saint Quentin du côté pair à l'opposé de l'immeuble n° 25 sur une longueur de 6 mètres.

16. Règlement complémentaire de roulage - Passages pour piétons - N921-Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, un passage pour piétons tracé sur la N921 à hauteur des cumulées 0.280 et 0.435 et une zone d'évitement striée tracée sur 5 m en deçà des passages pour piétons dans le sens positif.

17. Leignon - Rue du Moulin – Vente – Projet d'acte – Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le projet d'acte de vente rédigé par les notaires Monsieur Jean-Pierre MISSON et Madame Amélie PERLEAU et destiné à authentifier la vente d'une portion de domaine public désaffectée, telle que représentée sous teinte jaune sur le plan du Géomètre Monsieur Philippe BINAME, d'une superficie de 29 centiares et portant le numéro cadastral 396AP0000, au profit de [REDACTED] et ce, au prix de 870 euros.

18. Vente de la Chapelle de Jannée – Projet d'acte du notaire – Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal de marquer son accord sur le projet d'acte de vente rédigé par l'étude des Notaires Madame Anne DECLAIRFAYT et Monsieur Antoine DECLAIRFAYT qui authentifiera la vente de la chapelle de Jannée à [REDACTED] pour un montant de 130.000 euros.

19. **Aménagement du territoire - Permis d'urbanisme sollicité par la SRL Mélotte Group Holding pour la construction de 9 maisons, de 4 immeubles à appartements pour un total de 42 logements dont 22 à destination de ménages à revenus modestes, d'une crèche et d'une résidence-services Avenue d'Huart à 5590 Ciney sur les parcelles cadastrées 1ère Division, Section A, n° 49R, 49Y et 49S - Décision du conseil communal relatif à la création de voiries**

Il est demandé au Conseil Communal :

- D'autoriser la création des voiries communales telles que proposées par la SRL Mélotte Group Holding afin de desservir un futur projet comprenant 9 maisons, 4 immeubles à appartements pour un total de 42 logements dont 22 à destination de ménages à revenus modestes, d'une crèche et d'une résidence-services, Avenue d'Huart à 5590 Ciney, sur les parcelles cadastrées 1ère Division, Section A, n° 49R, 49Y et 49S ;*
- D'approuver le plan dressé en date du 26 août 2021 par le Bureau d'Architecture Atelier 33 Concept SRL sis rue Franck 33 à 4623 Magnée sur lequel sont représentées les futures voiries à créer.*

20. **Voirie- Modification Rue de l'Ywoigne - Principe de vente [REDACTED]
[REDACTED] - Décision à prendre**

Il est demandé au Conseil Communal :

- d'approuver la modification par suppression d'une partie de la rue de l'Ywoigne telle que représentée sous pointillés bleu sur le plan du Topographe Monsieur François LEONARD du 30 août 2022 d'une superficie de 1 are 41 centiares ;*
- de vendre la portion de voirie désaffectée à [REDACTED]
[REDACTED] au prix de 35€/m² soit un total de 4.935 euros à charge pour cette personne de ne placer aucune barrière et à laisser le passage libre pour les service de secours, pompiers, ect ;*

- *de demander aux notaires Madame Anne DECLAIRFAYT et Antoine DECLAIRFAYT, notaires à Assesse de préparer le projet d'acte de vente afin de le faire approuver lors d'un prochain conseil communal.*

21. Tarif de location du matériel communal et des salles des écoles communales – Règlement – Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le règlement fixant, dès son entrée en vigueur et jusque 2025 inclus, une redevance communale portant sur la location du matériel communal et des salles des écoles communales.

Le tarif de location du matériel communal se présente comme suit :

- *Location barrière Nadar : 1,25 €/barrière Nadar*
- *Location chaise : 0,25 €/chaise*
- *Location table : 1,25 €/table*
- *Location cimaise : 1,50 € /cimaise*
- *Location plancher : 1,25 €/plancher*
- *Location lampe signalisation : 15 €/lampe signalisation*
- *Location drapeau : 25 €/drapeau*
- *Location panneau signalisation*
- *(transport et placement de ceux-ci par les ouvriers communaux) : 25 €/panneau*
- *Location pompe vide cave : 125 €*
- *Location furet : 125 €*
- *Compresseur : 6 €/h ou 50 €/journée*
- *Rouleau : 5 €/h ou 50 €/journée*
- *Marteau piqueur : 4 €/h*
- *Location du podium mobile pour l'organisation de soirées privées lucratives (transport, montage et démontage effectués exclusivement par du personnel communal : 500 €*

Le tarif de location des salles des écoles communales comprend la location de la cuisine, les sanitaires, le réfectoire ou la salle polyvalente et ce, pour une durée de 24 heures.

Il s'établit comme suit :

- *location seule : 250 € ;*

- *location et nettoyage: 325 €.*

22. Fabrique d'Eglise d'Achêne – Compte exercice 2022 – Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte de l'établissement cultuel La Fabrique d'Achêne, pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de Fabrique du 28 mars 2023.

23. Fabrique d'Eglise de Braibant – Compte exercice 2022 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte de l'établissement cultuel La Fabrique d'église Saint-Vincent de Braibant, pour l'exercice 2022, voté en séance du Conseil de Fabrique du 21 mars 2023.

24. Questions orales – Réponses éventuelles

Il est donné éventuellement réponses aux questions orales des Conseillers Communaux.